



affiché le 05/10/23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 179**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 28 septembre 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, ~~Christian CASTIGLIONI~~, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Lucas MANUEL.

Absents : Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Commande publique / autres types de contrats

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la décision n°2022-024 relative aux demandes de subventions pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre ;
- Considérant l'engagement de l'association « Rayonnement pour l'église Saint-Pierre » pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre ;
- Considérant que le financement de cette restauration nécessite une campagne d'appel aux dons ;
- Considérant que la Fondation du Patrimoine accompagne les collectivités et associations dans la mise en place des dites campagnes ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission en charge du patrimoine, de l'urbanisme, de la voirie, des travaux et des grands projets du 18/09/23 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention tripartite pour l'organisation de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine et l'association « Rayonnement pour l'église Saint-Pierre », annexée à la présente délibération ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre